



SCEP 50.



Volume 1, No. 1

Journal des membres de la section locale 50

mai 2010

MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que nous vous présentons le premier journal mensuel des membres de la section locale 50, des usines Produits Kruger Gatineau, Laurier et Richelieu.

Le but de ce journal est de garder une bonne communication entre le syndicat, l'exécutif syndical et ses membres.

Nous traiterons des sujets qui sont nécessaires à la vie syndicale entre autres: de griefs, de la santé-sécurité, des élections, des comités de relation de travail, des congés, des retraites, la convention collective, les réunions syndicales et activités, la place du syndicat dans la société.

Nous avons mandaté Guy Massicotte pour rédiger ce journal. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle aventure

Durant l'année 2010, nous aurons à négocier la nouvelle convention collective, l'intégration des membres de la centrale thermique et poursuivre nos comités des relations de travail en plus de nous doter d'une structure syndicale pour le futur.

Nous croyons toujours dans la démarche de mobilisation qui à ce jour a donné d'excellents résultats. La haute direction de Kruger inc. et Produits Kuger sont impressionnées par notre travail, notre implication et nos réalisations.

Gilles Primeau
président section locale 50

RÉUNION SYNDICALE

le 18 mai 2010 19h à la salle Bélanger Thériault du 259 Boulevard St-Joseph, 3e étage.

À l'ordre du jour, le comité des statuts. Ce comité a pour mandat de réviser les statuts de la section locale selon les articles 07.01.06.01 et 07.01.06.02 (disponible sur le site internet www.scep50.com). Deux membres devront être choisis pour faire partie du comité. Pour être sélectionné, vous devez assister à l'assemblée ordinaire du 15 juin 2010.

N'oubliez pas de participer à la loto- assemblée en vous présentant aux assemblées ordinaires de votre section locale. Le prix est un voyage à Punta Cana en République dominicaine. Le tirage aura lieu le 21 décembre 2010.

NÉGO 2010

Le 6 avril l'exécutif syndical a terminé le cahier de charges et des demandes pour les négociations de la nouvelle convention collective. Vous pourrez les consulter lors des prochaines assemblées.

Nous sommes toujours en attente du résultat des négociations avec Abitibi Bowater pour établir le contrat type de la région de l'est. Le SCEP national est en attente de l'approbation gouvernementale sur la proposition syndicale du nouveau régime de retraite. Lorsque approuvé, les membres d'Abitibi Bowater voteront sur la proposition finale.

Une rencontre aura lieu le 14 mai avec toutes les sections locales de l'Est du Canada pour adopter le prochain contrat type. Nous vous ferons rapport du résultat lors de l'assemblée du 18 mai.

Aucune date n'est encore fixée pour commencer les négociations de notre convention collective.

CENTRALE THERMIQUE

Les membres des sections locales 33 et 50 ont voté pour entériner l'entente sur l'intégration des 9 membres de la centrale thermique (local 33) dans la section locale 50 à l'unanimité.

Ceci a pour effet que tous les travailleurs de Produits Kruger Gatineau seront représentés par une seule et unique section locale. Ce qui facilitera les négociations.

L'entente règle également le grief des membres de la centrale thermique à propos de leur régime de retraite. Leur régime sera pleinement transféré dans celui de Produits Kruger Gatineau.

Nous avons rencontré l'avocat le 4 mai dernier pour régler les derniers correctifs au document qui sera présenté au juge de la commission des relations de travail.

LOTO-SANTÉ

Nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre qu'un de nos confrères est éligible au tirage de la maison Brigil. Les 25 billets avaient été tirés lors de l'assemblée du mois de décembre 2009. Le billet porte le numéro 170 au nom de Guy Labelle de la transformation. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

GRIEFS

Le comité des griefs (représentants syndicaux et patronaux) s'est rencontré le vendredi 9 avril 2010 pour discuter des griefs.

Réglés:

- 76767 : J. Charbonneau: 6 hres payés
- 76768 : Gilles Denis: 6 hres payés
- 76761 : 4 hres payés
- 72089 : transférer au CRT dépt.

Arbitrages:

- 76757 : Alain Brière
- 60681 : Kirk Edward Billings
- 62481 : Jean Roy
- 76764 : Marc Morissette
- 85352 : Benoit Veilleux
- 71961 : Christian Vaillancourt
- 72083 : Daniel Lebeau-Thibodeau
- 72037 : Kevin Hutchings

Retirés:

- 72070 : Alain Barbary: sanction conforme au règlement de la compagnie.
- 85357 : Pierre Lance : Plainte non fondée.
- 72089 : François Roussel : transférer au CRT départemental.
- 72078 : Ron Joseph Easy : transférer au CLP.

Clause amnestie (55.06) :

- 72087 : Paul S. Dagenais
- 72088 : Jonathan Royer

55.06 : Il est entendu que les réprimandes écrites sont rayées du dossier de l'employé qui n'a pas récidivé pendant une période de 12 mois. Les suspensions sont rayées du dossier de l'employé qui n'a pas récidivé pendant une période de 24 mois.

RETRAITÉS

Confrères Jan Cirwa a pris sa retraite le 1er avril. Il a été président de la section locale de 1995 à 1998 et de 2003 à 2006. Nous le remercions pour toutes ces années de lutte

syndicale et nous lui souhaitons une belle retraite.

Depuis le 1er janvier 2010.

- Gary Koepke (35 ans)
- Pierre Lance (37 ans)
- Roger Boileau (37 ans)
- Edward Stanton (32 ans)
- Jacques Landriault (34 ans)

Nous leur souhaitons la plus heureuse des retraites.

CRT

Le comité de relation de travail (CRT-Central) est formé de l'exécutif syndical et de la direction pour discuter des relations de travail, des litiges et échanger sur divers sujets gardant ainsi un dialogue constant entre les parties. Ce qui assure un suivi régulier des dossiers.

Le prochain CRT central aura lieu le 25 mai.

Les derniers CRT-départementaux composé du V.P. et du surintendant du service ont eu lieu les :

- 07 avril: manutention
- 13 avril: machines à papier
- 20 avril: entretien Laurier
- 21 avril: transformation

SAVIEZ-VOUS QUE?

Article 28.06

Trois (3) congés mobiles de vingt-quatre (24) heures sont accordés chaque année de convention à chaque employé régulier ayant plus de 90 jours de service continu. Les congés peuvent être pris à un moment convenant à l'employé et à son superviseur sous réserve de toutes les autres conditions concernant les

fêtes chômées présentement reconnues par cette convention de travail.

Les employés dont la période de travail est de huit heures sont payés pour trois quarts de huit heures; les employés dont la période de travail est de douze heures sont payés pour deux quarts de douze heures.

VOTRE SYNDICAT

président	Gilles Primeau	819 360-3192
secrétaire	André Lajoie	819 360-3196
vp machine	Jean-Marc Lemoyne	819 790-8950
vp transformation	Christian Gaudreau	819 790-8961
vp métier	Pierre Fauvelle	819 790-8594
vp manutention	Ronald Chauret	819 790-8829
rep santé-sécurité	Denis Leduc	819 790-8979
dél machine	Roch Robitaille	613 274-9545
dél transformation	Mathieu Dubé	613 759-9195
dél manutention	Jean-François Lorrain	613 759-9790
dél métier laurier	Michel Jacob	819 779-4504
dél métier richelieu	Marc-André Gagné	613 274-5940
syndic	Serge Lefebvre	
syndic	Guy Massicotte	
Journal SCEP50	Guy Massicotte	

Pour rejoindre la rédaction veuillez vous adresser à Guy Massicotte au 819 595-1144 poste 7004 ou par courriel : guy.massicotte@krugerproducts.ca ou au secrétaire du syndicat à local@scep50.com